



Déclaration de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) au sujet des poursuites judiciaires intentées par le gouvernement de l'Ontario

Toronto, le 27 avril 2009 – À la suite de l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement ontarien d'intenter des poursuites judiciaires contre un certain nombre de pharmacies, de fabricants de médicaments génériques et de grossistes, voici une déclaration de monsieur Jim Keon, président de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG).

« L'Association canadienne du médicament générique (ACMG) souscrit entièrement à l'action du gouvernement de l'Ontario visant à éliminer toutes les manipulations d'achats de médicaments qui permettent à des fabricants de génériques de percevoir des indemnités professionnelles excessives.

Le versement d'indemnités professionnelles gonflées n'est dans l'intérêt ni des consommateurs, ni des contribuables, ni de l'industrie du médicament générique canadien. Il n'est également pas dans l'intérêt d'un fabricant de médicaments génériques de recevoir des commandes inexactes.

Les fabricants de médicaments génériques ne sont complices d'aucune manœuvre de recyclage présumé de produits, ils n'approuvent pas ce type de manœuvres et en subissent un préjudice. En fait, les fabricants de médicaments génériques avaient exprimé leurs craintes, auprès des autorités de réglementation, du risque d'apparition de ces manœuvres dans le système actuel.

La sécurité des patients est la préoccupation première de l'industrie canadienne du médicament générique. Les inquiétudes formulées aujourd'hui par le gouvernement ontarien portent sur des activités censément survenues aux dernières étapes de la chaîne d'approvisionnement et qui concernent des pratiques commerciales.

Les fabricants de médicaments génériques veillent à assurer le développement, la fabrication et l'expédition de leurs produits de façon sûre et conforme à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux et fédéraux. L'ACMG n'a pas connaissance de craintes particulières qui auraient été soulevées quant à la sécurité de médicaments génériques.

L'ACMG attendra les résultats des enquêtes et vérifications gouvernementales. Le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il entreprendrait l'examen du système actuel d'indemnités professionnelles et de rémunération des pharmaciens, et l'ACMG y participera sans réserve.

On s'inquiète par ailleurs des conséquences possibles de ces activités présumées sur le prix des médicaments génériques. Selon les données produites par IMS Health, la principale source d'information en matière de vente de médicaments d'ordonnance, en 2008 les produits génériques servaient à remplir 54 % de toutes les ordonnances en Ontario, mais comptaient pour 24 % seulement des 7,96 milliards de dollars dépensés en médicaments dans cette province. »

-30-

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Yves Dupré
Directeur exécutif - Québec
Association canadienne du médicament générique (ACMG)
Tél. : (514) 286-6061
Cell. : (514) 887-1180